



Coordinateur Académique  
Le Secrétaire Départemental

**DEWULF Fabrice**

Hôtel de Ville

59290 - Wasquehal

SITE INTERNET : [sgpen.cgtnord.free.fr](http://sgpen.cgtnord.free.fr)



SECRETARIAT 03.20.02.69.00

TRESORERIE 03.20.02.10.02

FAX 03.20.75.14.89



[sgpen.cgtnord@free.fr](mailto:sgpen.cgtnord@free.fr)

Lille, le 2 juin 2010

## **INFO EMOP REGION NORD/PAS DE CALAIS**

Chers Camarades, chers Collègues,

Les élections régionales se sont tenues les 14 et 21 mars 2010, les électeurs ont donné une majorité « rose et verte » à notre Région Nord/Pas de Calais.

Daniel PERCHERON a été réélu Président le 26 mars 2010. Nous connaissons également les noms des Vice présidents et de la Conseillère régionale déléguée au Personnel qui aura entre autre comme activité le suivi des agents des EPLE et des EMOP.

Ils se nomment :

- ✓ **Bernard ROMAN – 1<sup>er</sup> Vice président au Personnel ;**
- ✓ **Catherine DE PARIS – Conseillère Régionale Déléguée au Personnel ;**
- ✓ **Jean Marie ALEXANDRE – Vice président aux lycées ;**

**Le 26 mai 2010**

Une intersyndicale composée de la **CGT, CFDT, UNSA et FO** a obtenu une audience auprès de Monsieur Bernard ROMAN et Madame Catherine DE PARIS, étaient également présents Monsieur Xavier MAIRE DRH et Monsieur Georges DE VREESE DGA.

Lors de cette réunion 2 sujets ont été évoqués plus particulièrement :

- L'attribution de l'équivalent de l'IMR aux 3500 agents TOS qui n'en bénéficient pas.
- Les EMOP mise en place d'un cahier des charges, et Assemblée Générale.

### Réponses de Monsieur Bernard ROMAN

#### EMOP

*D'accord pour l'organisation d'un groupe de travail pour mettre en place un cahier des charges (voir déroulement de carrière, promotion, régime indemnitaire, mobilité, règlement intérieur...)*

*D'accord pour réunir l'ensemble des EMOP en Assemblée générale.*

#### IMP

*La loi a fixé le cadre d'emplois d'intégration des agents TOS transférés dans le cadre de la loi du 13 août 2004, et par voie de conséquence le régime indemnitaire qui pouvait leur être attribué.*

*C'est uniquement si des modifications de ce cadre juridique national interviennent pour permettre l'attribution de l'IMR et que des compensations financières correspondantes sont attribuées aux régions, qu'un versement progressif de cette prime pourrait être envisagé (coût total estimé en année pleine de la mesure : 13 à 14 millions d'euros).*

**La CGT interviendra auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale pour modifier l'homologie des corps (cf. courrier joint), nous demandons que l'homologie du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des EE soit effectué sur celui du Ministère de l'Intérieur et non pas sur celui de l'Education Nationale.**

**Si nous gagnons ce combat, nous serons reconnus comme des cadres d'emplois « Préfecture » et nous pourrions exiger le paiement de l'IMR**

### Le 31 mai 2010 :

La CGT a été reçu par la Conseillère Régionale Madame Catherine DE PARIS accompagnée de Monsieur Xavier MAIRE DRH et Monsieur Georges DE VREESE DGA.

Au nom de la CGT, j'ai présenté les revendications des agents exerçant en EPLE et bien sûr en EMOP.

Pour les EMOP, nous avons réitéré nos demandes, à savoir :

- Organisation d'une Assemblée Générale EMOP ;
- Groupe de travail, cahier des charges EMOP (déroulement de carrière, promotion, régime indemnitaire, mobilité, règlement intérieur) ;
- Concours d'examen contrôleur 2010 (100 postes région)

La **CGT** a également proposé :

- Le passage des ratios AT2 en AT1 (passage AT1 en ATP2, AT2 en ATP3) de 50% à 100% pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des EE, en raison de l'impossibilité de verser aux 3500 TOS l'IMR.
- Le versement de la prime d'insalubrité aux agents EMOP aux taux maximum
- Faire basculer les postes promotion ATP2 qui sont sur la liste des promus si mobilité et qui ne sont pas pourvus aux agents EMOP promouvables ATP2 (*abroger la règle de l'encadrement*).

La **CGT**, avec les salariés des EMOP, ne manquera pas de rappeler à tout moment à l'autorité territoriale, à ses élu(e)s ses revendications.

La **CGT** agira pour la défense des agents EMOP avec détermination et résolution.

Amitiés syndicales.

Le Coordonnateur régional  
Fabrice DEWULF

**P.J. :**

**Copies courriers transmis à :**

- ✓ ❶ Baptiste TALBOT – SG de la FSP – discrimination IEMP.
- ✓ ❷ Daniel PERCHERON – Président du Conseil Régional – attribution IEMP.
- ✓ ❸ Georges DE VREESE – DGA – IMR Ratios d'avancement passage 100%.
- ✓ ❹ Baptiste TALBOT – SG de la FSP – homologation de cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des EE.

**Copies réponses de :**

- ✓ ❺ Xavier MAIRE – DRH – refus paiement IMR.
- ✓ ❻ Bernard ROMAN – DGA – concours et examens contrôleurs de travaux.

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~

~~~~~